



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 85050

Texte de la question

Mme Delphine Batho attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conditions de la rentrée 2010 dans l'Institut universitaire de formation des maîtres Poitou-Charentes (IUFM) intégré à l'Université de Poitiers. En effet, de nombreuses questions restent aujourd'hui sans réponse faisant suite à l'absence de représentants du rectorat et de l'université lors du dernier conseil d'école de l'année qui s'est tenu le 29 juin dernier. Tout d'abord, aucune communication n'a été faite concernant les dates de stages en établissement scolaire des futurs étudiants des masters enseignement, empêchant de ce fait l'élaboration des calendriers de ces masters. De plus, la convention qui doit permettre l'intervention des personnels de l'IUFM, intégrés à l'université de Poitiers, dans les masters enseignement de l'université de La Rochelle n'a toujours pas été signée, tout comme la convention entre le rectorat et l'université de Poitiers qui doit pourtant permettre aux personnels de l'université d'intervenir dans la formation des futurs fonctionnaires stagiaires. Il ne semble pas acceptable que l'ensemble de ces questions reste sans réponse avant la prochaine rentrée scolaire. Face aux inquiétudes grandissantes des étudiants, enseignants et organisations syndicales, elle lui demande de lui indiquer, de toute urgence, les mesures qu'elle compte prendre.

Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2009, l'institut universitaire de formation des maîtres de Poitou-Charentes est une composante de l'université de Poitiers. De ce fait, l'université est directement représentée dans le conseil d'école par les personnels de cet institut. Celui-ci organise les réunions de son conseil d'école sans que la participation du président de l'université, ou l'un de ses vice-présidents, soit nécessaire. En effet, le président de l'université ne participe aux réunions des conseils des composantes qu'à titre exceptionnel, lorsqu'une question spécifique requiert sa présence. Concernant l'organisation des stages en établissement scolaire de futurs étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, un calendrier prévisionnel a été élaboré en juin 2010. Cette organisation a été rediscutée puis consolidée au début du mois de septembre, définissant, pour chacune des périodes de stage, les publics éligibles et les établissements d'accueil, les modalités et les dates de stage, les modalités d'accompagnement des stagiaires ainsi que leur évaluation. Toutes les questions relatives aux stages ont donc été réglées entre l'université et le rectorat. La convention qui doit permettre l'intervention des personnels de l'IUFM de l'université de Poitiers dans les masters enseignement de l'université de La Rochelle et celle entre le rectorat et l'université de Poitiers permettant aux personnels de l'université d'intervenir dans la formation des futurs fonctionnaires stagiaires sont en phase de finalisation et devraient être signées très prochainement.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85050

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8250

Réponse publiée le : 16 novembre 2010, page 12466